

## Délibération N° 2024-03-01-DGS

Vœu présenté au nom de la majorité municipale en  
faveur du maintien des moyens alloués à  
l'éducation nationale

## Département du Val-de-Marne Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présents ou représenté.e.s à la séance.....	44
Absent .....	1

## SÉANCE DU 7 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **sept mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, CACAIS-BARANGER.

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme NIAKHATÉ	a donné mandat à M. MORA
M. BRUNET	a donné mandat à M. GUENICHE
M. LEBLANC	a donné mandat à Mme AVOGNON-ZONON
Mme GARNIER	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme INDJA	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

### ABSENT

M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Louis-Mohamed SEYE** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **LE CONSEIL,**

### **Préambule**

**CONSIDERANT** que l'Education nationale constitue un des piliers fondamentaux de notre République. A travers l'enseignement des savoirs fondamentaux, d'une culture générale et de l'esprit critique, elle participe à l'acquisition d'une culture commune et à la formation des citoyen.ne.s de demain. Pourtant, les résultats des élèves, les conditions d'enseignements et les moyens alloués à l'Education nationale doivent interpeller les élus de la République et les citoyen.ne.s :

- La France enregistre en 2023 la plus importante chute de niveau jamais enregistrée dans le classement PISA depuis sa création en 2000. Cette étude menée par l'OCDE sur 81 pays mesure les compétences des élèves en sciences, mathématiques et compréhension de l'écrit de plus de 29 millions d'élèves. Bien qu'il ne soit pas exempt de défauts (manque de prise en compte du bien-être des élèves, de leur épanouissement, ou d'autres facteurs d'intelligence telle que l'intelligence émotionnelle, la créativité, etc.), ce classement permet toutefois de constater que le niveau des élèves français est bien en baisse. Dans le même temps un rapport du collectif Nos services publics publié en septembre dernier pointe le manque d'accompagnement et le mal-être de certain.e.s élèves, la qualité de vie restant ainsi selon ses contributeurs un impensé dans notre système éducatif.
- L'éducation représente une part beaucoup plus faible dans les dépenses publiques en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE : la France consacre 8.5% de sa dépense publique à l'éducation contre 10.6% en moyenne dans l'OCDE.
- Les salaires des enseignant.e.s sont toujours en moyenne 19% plus bas que la moyenne des pays de l'OCDE. Et si l'on rapporte le coût salarial des enseignant.e.s au nombre d'élèves encadré.e.s la différence est encore plus frappante : 2843\$ pour un.e professeur.e de collège en France contre 5209\$ en Espagne et 6514\$ en Allemagne.
- Le manque de reconnaissance et de rémunération des enseignant.e.s créé de véritables difficultés de recrutement et a laissé s'installer un mode de recrutement anormal à travers les tristement célèbres « speedatings ». A l'issue des concours, en 2022, 4000 postes, soit 20% du total, n'ont pas été pourvus.
- Conséquence logique de ces difficultés, les conditions d'apprentissage dans les salles de classe et les conditions de travail des personnels sont dégradées.

**CONSIDERANT** que c'est donc une Education nationale « low-cost » qui est en train de se mettre en place en France. Celle-ci aura et a déjà des conséquences profondes et durables en matière de vivre ensemble, de développement économique et de démocratie. A cet égard, la parution du décret du 22 février annulant 10Mds€ de dépenses publiques dont 692M€ dans l'Education nationale, qui pourraient correspondre à plus de 11 000 postes non financés aurait des conséquences irréversibles dans cette situation déjà critique.

**CONSIDERANT** qu'à Fontenay-sous-Bois cette dégradation des moyens alloués à l'Education nationale se manifeste aujourd'hui à travers le projet de réduction de la Dotation horaire globale du lycée Pablo Picasso et de fermeture d'une classe de terminale. Un courrier signé de Monsieur le Maire a été envoyé à la Direction académique des services de l'Education nationale pour manifester l'opposition municipale à ce projet. Cela se manifeste également par la volonté de fermer de nouvelles classes à la rentrée 2024-2025 dans les écoles de la ville. Les premières annonces font état de 4 fermetures de classes en maternelle pour 1 ouverture, et de 2 fermetures en élémentaire. Cette baisse générale des effectifs dans l'Education nationale devrait pourtant être l'occasion de réduire le nombre d'élèves par classe pour favoriser les apprentissages.

**CONSIDERANT** que les groupes de niveau en français et en mathématiques pour les 6emes et les 5emes annoncés par le ministre Gabriel ATTAL le 5 décembre 2023 rencontrent une forte opposition des enseignant.e.s, des parents d'élèves et des syndicats. Au-delà de la stigmatisation des élèves et des inégalités de progression qu'engendrerait la mise en place de ces groupes, les conséquences néfastes sont nombreuses. Des options seront supprimées afin de récupérer des moyens pour mettre en place les groupes de niveaux. C'est aussi le métier d'enseignant.e en collège qui se trouve transformé et perd son sens : les professeur.e.s de français et de mathématiques ne pourront plus être professeur.e.s principaux.les. Le cloisonnement disciplinaire deviendra la règle et la liberté pédagogique de chaque enseignant.e est attaquée. Le développement de la coopération entre élèves sera rendu très difficile. C'est aussi une fin du collège unique qui ne dit pas son nom.

Ce ne sont ni les groupes de niveau qui fragilisent l'existence du collège unique, ni la généralisation du SNU (Service national universel), ni l'investissement massif dans le numérique, ni le port de l'uniforme à l'école qui résoudront les difficultés auxquelles fait face l'Éducation nationale.

**Ceci exposé, et après en avoir débattu,**

## ***A L'UNANIMITÉ***

*Par 39 voix pour*

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme INDJA, M. BEDOURET, Mme CAZALS

*Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CACAIS BARANGER, M. DE LA CROIX ne prennent pas part au vote*

## **DECIDE**

**Article 1** : De demander au rectorat le maintien de la dotation horaire globale du lycée Pablo Picasso et la non fermeture d'une classe de terminale à la rentrée 2024-2025.

**Article 2** : De demander à la DSDEN du Val-de-Marne de revenir sur ses annonces de fermetures de classes à la rentrée 2024-2025.

**Article 3** : De demander au Gouvernement de revenir sur le décret du 22 février annulant plus de 692M€ dans l'Education nationale et de renoncer définitivement à la mise en place de groupe de niveaux au collège.

**Article 4** : De demander au Gouvernement de proposer au Parlement un projet de loi visant à redonner des moyens ambitieux à l'Education nationale, à la hauteur de nos besoins, étant entendu qu'un retard considérable a été accumulé ces dernières années.

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :*

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... **21 MARS 2024** .....  
Publication  
le ..... **21 MARS 2024** .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,

